

# Programme de gestion coordonné régionalement de la sous-trame zones humides du SRCE (CATZH de l'Ariège) – 2017/2018

Ce projet est porté par l'ANA

## Financements

Ce projet bénéficie d'un financement de l'Union européenne :  
Fonds FEDER, la DREAL, Région



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ainsi que l'agence de l'eau Adour-Garonne :



## Contexte et objectifs

L'ANA / CEN de l'Ariège appartient depuis 1992 au réseau des conservatoires d'espaces naturels. Dans ce cadre, elle œuvre pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel ariégeois et en particulier des zones humides. Pour cela, elle a développée deux outils complémentaires :

- **L'animation de la cellule d'assistance technique zones humides Ariège**

Cet outil a été conçu en 2006 afin d'épauler les gestionnaires de zones humides et de constituer un réseau d'acteurs engagés pour la gestion durable des zones humides. Cette CATZH a pour vocation de sensibiliser et d'apporter des conseils de gestion, de restauration ou encore de valorisation à tous les gestionnaires de zones humides d'Ariège.



Née du constat de l'appauvrissement et de la fragmentation d'un réseau de mares très dense sur les massifs calcaires du Plantaurel, des Petites Pyrénées et du Pech de Foix, la CATZH de l'Ariège s'est

d'abord investie sur cette thématique afin de maintenir et développer ce réseau de mares, ses rôles fonctionnels, écologiques et socio-économiques pendant 5 ans.

Suite à l'inventaire des zones humides d'Ariège débuté en 2011 et à l'augmentation de l'implication des partenaires sur cette thématique, la CATZH Ariège a fait évoluer son champ d'action aussi bien en termes de territoire qu'en termes de compétence afin de répondre à l'ensemble des gestionnaires et aux enjeux zones humides du territoire.

#### - **La gestion conservatoire**

L'ANA / CEN Ariège a particulièrement développé sa politique de gestion conservatoire depuis 2010. Un des outils utilisés est la maîtrise foncière et d'usage qui lui permet d'intervenir directement sur le terrain au travers d'actions de restauration et de gestion conservatoire, de préservation des habitats naturels et des espèces.

L'ANA/ CEN Ariège a développé depuis ses débuts un volet d'acquisition ou de conventionnement de terrains pour mettre en place des mesures de gestion compatibles avec la préservation de la biodiversité et des usages. Afin d'améliorer son efficacité dans cette démarche de gestion conservatoire, l'ANA a développé en 2012 une stratégie permettant de mettre en avant les sites à forte valeur patrimoniale en intégrant notamment l'inventaire des zones humides. Cette démarche s'appuie sur une analyse fine des habitats et des espèces présentes en Ariège, en correspondance avec leur degré de patrimonialité et les statuts de protection dont ils peuvent bénéficier. Les zones humides constituent l'une des priorités d'intervention.

Dans ce sens, l'analyse de cette stratégie a permis de mettre en avant une liste de sites de milieux humides pour lesquels un travail a été initié en 2013 dans le cadre du projet intitulé « Actions de gestion conservatoire d'espaces naturels patrimoniaux de l'Ariège - 2013 ». Ceci venant s'ajouter aux sites dont l'ANA/CEN est propriétaire et/ou gestionnaire.

Ainsi les objectifs opérationnels de l'action sont les suivants :

- Multiplier les **actions de conservation** des zones humides de l'Ariège
- Multiplier les **partenariats** en faveur des zones humides
- Multiplier les **actions de sensibilisation** sur le territoire ariégeois
- Proposer un **outil d'aide à la décision** en matière de gestion et de conservation des zones humides
- Développer **l'approche territoriale** en définissant les réseaux de zones humides cohérents, afin d'augmenter l'impact des actions de conservation des zones humides sur les bassins versants et en impliquant les territoires
- **Maintenir et développer les réseaux de mares** existants, mais en voie de fragmentation et d'appauvrissement par manque d'entretien ou par abandon, pour leurs rôles fonctionnel, hydrologique, écologique et socio-économique
- **Répondre aux demandes des gestionnaires** du département fortement investis dans la conservation de zones humides
- **Valoriser l'inventaire** départemental des zones humides
- **Animer les sites en gestion** (acquisition, convention de gestion, mise en œuvre des plans de gestion)
- Développer l'action de préservation des espaces et des espèces par la **maîtrise foncière et d'usage de sites à forte valeur patrimoniale** sur le département de l'Ariège

## Détail de l'action pour 2017/2018

L'**animation de CATZH 2017/2018** sera effectuée sur l'ensemble du territoire ariégeois grâce à :

- **Animation territoriale** qui a pour principal objectif de communiquer, d'informer et de sensibiliser le public autour de la problématique des zones humides mais également animer le réseau CATZH et le faire vivre.
- **Animation technique** a pour principal objectif de répondre aux sollicitations spécifiques des gestionnaires, usagers, aménageurs et propriétaires sur différentes problématiques liées aux zones humides, en adaptant les réponses à la zone concernée et aux attentes.
- **Animation de l'inventaire** : l'ANA et le PNR PA mènent depuis 2011 l'inventaire des zones humides du département de l'Ariège. Afin de faire vivre l'inventaire des zones humides, optimiser sa portée et sa compréhension, la CATZH souhaite poursuivre, du temps d'animation de celui-ci. Il est prévu un temps consacré à de l'analyse, des mises à jour et des réflexions afin d'élaborer une stratégie de préservation des zones humides sur le territoire ariégeois.
- **Suivis écologiques des mares** : Le suivi fonctionnel et écologique de mares « conservatoires » est réalisé depuis 2006, tous les deux ans, pour évaluer l'impact des travaux de restauration et d'entretien faits sur celles-ci. Il est basé sur les amphibiens, les odonates et la végétation.

La **gestion conservatoire des sites en milieux humides 2017/2018** s'attachera à poursuivre les actions selon l'état d'avancement de chaque site en gestion. La nouveauté est la mise en œuvre de 7 plans de gestion (site du Pesquié, site de Camarade, sites des mouillières du Donezan, site de Clermont, site de la Ferme de Dulac, site de la Ferme de Guilhem, site de la Quérette), avec la réalisation de nombreuses actions opérationnelles. Il est à noter la présence d'un nouveau site en conventionnement, la tourbière de Riou Plaou (commune de Mijanès).